



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton Raceway			
Date	11 juin 2025		Heure de départ	18 h 00
Conditions météorologiques	Couvert (Temp. : 23 °C)		Vent	20 km/h Sud-Ouest
État de la piste	Rapide (Variante 0 s.)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	S/O	Nombre total d'inscriptions 80
Total des paris mutuels	\$ 155,679			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Fred Brethour	Juge associé Sharla Coles	Juge associé Michael Weber
Vétérinaires officiels Dr Berthiaume Attack		

Rapport sur les courses de la journée

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

Il a été rappelé aux entraîneurs que les changements d'équipement relatifs à la longueur des entraves, au changement des brides, notamment des œillères Murphy, et aux changements de fers doivent être signalés avant une heure de l'heure de départ de la première course.

L'ajout ou le retrait des entraves trotteuses doit être effectué au moment de l'inscription.

Le défaut de signaler ces changements **se traduira** dans une sanction pécuniaire.

Courses :

Course 1 – Le conducteur, David Pilon, a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 22.23.03(b) de la CAJO, avoir fait une action de poignet au-delà de ce qui est lors de la stimulation dans le dernier droit.

Une sanction pécuniaire de \$ 200 et une suspension de conduite de trois jours, applicable du 16 juin 2025 au 18 juin 2025, inclusivement.

Décision #3196864

Il s'agit de la 1^{re} infraction de M. Pilon au cours des 365 derniers jours.

Course 2 – Rien à signaler.

Course 3 – Rien à signaler.

Course 4 – Rien à signaler.

Course 5 – **Enquête**

Le #6, "The Magic Of Life", a fait un bris d'allure avant le départ et ne s'est pas rendu à l'intérieur du poteau de remboursement.

Un remboursement totalisant \$ 2,630 a été effectué.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/dblvhlpx8U>

Course 6 – Examen du bris d'allure survenu au #1, "Very Busy", (P. Bovay), après le départ.

Course 7 – Le #2, "Friar Voltaire", (M. Auger) a terminé la course avec de l'équipement brisé (fer).

Course 8 – Rien à signaler.

Course 9 – Le #3, "Donatover", (P. Berube) devra se qualifier pour les bris d'allure.

Course 10 – Rien à signaler.

Réclamations :

Course 7

"Bettor At Hightide" (1), pour \$ 10,500, entraîneur Sylvain Cote, propriétaires Sylvain Cote et Michel Lagace.

Course 8

"Tamara Hanover" (1), pour \$ 15,750, entraîneuse Mandy Archer, propriétaires Jamie Copley, Kimberly Eaton et Muriel Smith.

“Gimme A Corona” (2), pour \$ 13,125, entraîneur Victor Puddy, propriétaire Limco inc.